



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU POINT D'ACCUEIL NUMERIQUE DE LA PREFECTURE DES ALPES-DE- HAUTE-PROVENCE

**Lundi 17 juillet 2017
Préfecture
des Alpes de Haute Provence**

Le lundi 17 juillet 2017, Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a inauguré un point d'accueil numérique dans le hall d'accueil de la préfecture.

Cet espace destiné aux usagers a pour objectif de faciliter l'accès aux formalités dématérialisées de l'État pour la délivrance des titres (pré-demande en ligne de CNI, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation) et aux autres téléservices publics. Il s'adresse prioritairement aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec Internet.

Animé par un médiateur numérique en service civique, il offre ainsi un accompagnement personnalisé pour conseiller, guider l'utilisateur dans la création d'une boîte mail et lui permettre de gagner en autonomie avec les télé-procédures.

Ce dispositif s'inscrit dans le Plan Préfectures Nouvelle Génération qui simplifie et modernise la relation de l'utilisateur avec l'administration en s'appuyant davantage sur les procédures numériques.

Modernisation de la délivrance des titres

Les préfetures et les sous-préfetures sont au cœur de la représentation de l'État dans les territoires.

Aujourd'hui, l'organisation de leurs missions évolue dans le cadre du « plan préfetures nouvelle génération », pour répondre aux besoins d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité exprimés par les citoyens.

Au travers de sa réforme, le ministère de l'Intérieur renforce ainsi la proximité du service rendu à ses usagers partout sur le territoire, et notamment en milieu rural.

Réformer en profondeur la délivrance des titres

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures, le plan préfetures nouvelle génération réforme les modalités de délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire et de la carte grise.

Ainsi, les demandes de cartes nationales d'identité, actuellement déposées dans chaque mairie, sont désormais recueillies auprès de l'une des 11 communes du département des Alpes-de-Haute-Provence dotées d'un dispositif sécurisé de recueil : **Annot, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Riez, Saint-André-les-Alpes, Seyne, Sisteron.**



Des télé-procédures pour chaque titre

Comment faire pour ma demande de carte nationale d'identité et de passeport ?

Les mairies équipées de dispositifs de recueil vous accueillent
vous trouverez la liste sur le site www.ants.gouv.fr

Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande.

Les mairies volontaires non équipées de dispositifs de recueil peuvent vous conseiller et vous accompagner pour effectuer une pré-demande en ligne

DOSSIER DE PRESSE

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?



Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS.



Si vous ne disposez pas d'accès Internet, le point numérique à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence est à votre disposition.



Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte.

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?



Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS.



Si vous ne disposez pas d'accès Internet, le point numérique de la préfecture est à votre disposition.



Ou bien ayez recours aux services proposés par les professionnels de l'automobile habilités.

Ils peuvent vous facturer ce service rendu.



DOSSIER DE PRESSE

Mes démarches en un clic

Plus largement, les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet, sans passer par le guichet des préfectures.

En réalisant ses démarches en ligne, l'utilisateur gagne du temps et n'a plus à se déplacer.



Sur quels sites réaliser une démarche en ligne ?

- site Internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- site Internet www.service-public.fr
- site Internet de chaque préfecture
- site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Comment accéder à la télé-procédure ?

- Depuis le domicile, via Internet avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone ;
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles) ;
- Depuis le point numérique situé à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Dans un espace numérique, chez les partenaires du ministère de l'Intérieur, telles que les mairies, les associations, etc.

Quels sont les télé-services publics disponibles ?

Pour accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes, le ministère de l'Intérieur propose les télé-services suivants :



Paiement des amendes en ligne



**Déclaration, modification,
dissolution d'une association
en ligne**



**Demande d'inscription sur les
listes électorales**

DOSSIER DE PRESSE



Pré-demande et suivi de
carte nationale
d'identité



Obtention, d'un
certificat
d'immatriculation de
véhicule,
changement d'adresse



Pré-demande de
passeport



demande de permis de
conduire,
consultation du solde
de points



Pré-plainte
en ligne



Signalement des faits illicites de
l'internet



Demande d'autorisation
d'installation d'un système de
vidéo-protection

D'autres télé-services publics sont également disponibles :



Vos docs • À votre Caf • En un clic

Demande d'allocations familiales,
logement, étudiant...



Demande de renseignements,
déclarations de revenus,
paiement de l'impôt,
obtention de documents fiscaux, ...

EMPLOI STORE
BOOSTEZ VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI !

L'Emploi Store :
c'est la plateforme qui rassemble les services web et mobiles de Pôle emploi et des partenaires en lien avec l'emploi et la formation

Découvrez les services, forums, coaching, formations, Moocs, simulateurs d'entretien d'embauche... à portée de clic



Choisir un métier



Se former



Préparer sa candidature



Trouver un emploi

www.emploi-store.fr 

Recherche d'emploi, demande de formation,
préparation de candidature, ...



DOSSIER DE PRESSE

FranceConnect : une navigation entre télé-services simplifiée, rapide et sécurisée

Pour permettre une navigation simplifiée, rapide et sécurisée, l'État a mis en place le service FranceConnect, un accès universel aux administrations en ligne.

FranceConnect est un dispositif qui permet aux usagers de se connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces trois comptes suivants : Impots.gouv.fr, Ameli.fr ou Loggin La Poste.

Aucune inscription au préalable n'est requise. Il n'y a plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.



France
Connect

Comment ça marche ?

- 1. Cliquez**
sur le bouton
FranceConnect
- 2. Sélectionnez**
un compte existant pour
vous identifier :
Impots.gouv.fr, Ameli.fr,
Loggin LaPoste
- 3. Saisissez**
votre identifiant et mot de
passe pour le compte
sélectionné

Mon identifiant
Mon mot de passe
VALIDER

HA
Vous êtes
identifié !
Vous êtes désormais
reconnu par le service en
ligne
Essayer

Le point numérique, pour garantir l'accès de tous les usagers au service public

Certains administrés rencontrent encore aujourd'hui des difficultés pour accéder aux avantages de l'offre numérique.

Pour garantir l'accès de tous les usagers au service public, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place un point numérique dans son hall d'accueil. Il est actif depuis le 17 juillet 2017 et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Ce point numérique doit permettre de répondre au besoin des populations exclues du numériques pour des raisons technologiques, géographiques ou culturelles.

Le point numérique : un espace informatique dédié aux personnes peu à l'aise avec Internet

Le point numérique de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence s'adresse prioritairement aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique personnel, ou peu à l'aise avec Internet

Il consiste à mettre à disposition des usagers bas-alpins du matériel informatique pour leur permettre d'effectuer leurs démarches en ligne, mais également de scanner des documents ou encore d'imprimer les justificatifs de réception de leurs dossiers.

Le point numérique est composé : **d'un médiateur ; d'un poste de matériel informatique** (ordinateur relié à internet, scanner, imprimante) ; d'un **visuel Plan Préfectures Nouvelle Génération** sur roll-up ; et d'un **registre sous format papier** sur lequel seront renseignés obligatoirement l'identité de l'utilisateur, la date et l'heure d'utilisation du point numérique, sa signature.



DOSSIER DE PRESSE

Le médiateur numérique : un accompagnement personnalisé dans les télé-procédures

S'ils le souhaitent, ces usagers peuvent être accompagnés par le médiateur numérique présent sur place, agent de l'État.

Le médiateur numérique assiste les usagers dans leurs démarches. Il offre un accompagnement personnalisé pour conseiller les usagers, les guider dans la création d'une boîte mail et les rassurer et leur permettre de gagner en autonomie avec les télé-procédures.

L'État dans les Alpes-de-Haute-Provence s'engage ainsi pour réduire la fracture numérique.

Une confidentialité préservée des données personnelles

L'architecture technique du point numérique a été définie afin de garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles saisies par les demandeurs.

Une **attestation de confidentialité** est signée entre le médiateur numérique et l'utilisateur afin de garantir la préservation de confidentialité sur les données personnelles.

Un maillage du département en association avec les mairies

Pour garantir l'accès de tous les usagers au service public sur l'ensemble du département, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence s'appuie sur ses partenaires habituels, notamment les mairies.

Ainsi, **des points numériques sont actuellement déployés dans 14 mairies volontaires du département** (Entrevaux, Champserrier, Saint-Benoît, Banon, Dauphin, Gréoux-les-Bains, Mison, etc.). Dans ce cadre, elles ont bénéficié d'un **soutien financier de l'État au titre de la DETR 2017** (jusqu'à 80% de la somme dédiée à l'équipement).

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, l'ensemble des **mairies qui le souhaitent peuvent se doter d'un point numérique et continuer à accueillir et à aider les usagers** à constituer leurs dossiers.



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

PRÉFET DES ALPES
DE HAUTE-PROVENCE



DOSSIER DE PRESSE

Le service civique, un contrat d'engagement volontaire

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un dispositif d'engagement volontaire.

Le service civique a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres.

La généralisation du Service civique, priorité gouvernementale, impose d'accueillir d'ici deux ans la moitié d'une classe d'âge, soit près de 350 000 jeunes par an. L'objectif est d'atteindre progressivement la généralisation effective du dispositif au-delà de 2020.

Les modalités d'engagement d'un service civique

Ce dispositif s'adresse ainsi **à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, sans condition de diplôme. Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Le jeune s'engage **sur une période de 6 à 12 mois** pour accomplir une mission d'intérêt général. Il effectue cette mission auprès d'organismes non lucratif ou de personnes morales de droit public (services de l'Etat, mairies, départements ou régions), en France ou à l'international, **pour une mission d'au moins 24h par semaine**.

Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité d'un montant de 580 € net par mois prise en charge par l'État.

Un engagement des jeunes au service de la collectivité et de nos concitoyens

Le service civique renforce la mixité sociale, la cohésion nationale, dans une période où il est indispensable de le faire.

Pour le jeune, le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et s'ouvrir à d'autres horizons. C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Plus de 90% des volontaires tirent un bilan positif de leur expérience, **75 % trouvent un emploi ou une formation moins de 6 mois après leur sortie d'engagement**.

Pour nos concitoyens, en accomplissant une mission de Service Civique, le jeune contribue au renforcement du lien social. En effet, près de la moitié des missions concerne la solidarité et l'éducation auprès des personnes les plus fragiles.

Le service civique dans les Alpes de Haute-Provence

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, **473 jeunes sont entrés dans le dispositif depuis 2010**. Actuellement, **83 services civiques exercent une mission** dans le département.

Pour sa part, le SDIS 04 a accueilli, depuis 2010, 13 volontaires en service civique. Actuellement, une volontaire poursuit une mission de service civique au sein du SDIS 04.





DOSSIER DE PRESSE

Lexique

Télé-procédure : procédure administrative qui s'accomplit en ligne via Internet.

ANTS : Agence nationale des titres sécurisés, opérateur de l'Etat chargé de mettre en oeuvre les procédures dématérialisées pour le ministère de l'Intérieur et ayant la responsabilité de la production des titres (CNI, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation).

Point numérique : en préfectures et sous-préfectures, lieu où les usagers peuvent accéder aux télé-procédures du ministère de l'Intérieur et bénéficier si besoin de l'assistance d'un médiateur numérique.

Espace numérique : lieu équivalent d'un point numérique mais situé hors d'une préfecture ou d'une sous-préfecture, où les usagers peuvent accéder à Internet pour accomplir des télé-procédures, en présence ou non d'un médiateur numérique.

Médiateur numérique : personne présente dans chaque point numérique pour aider les usagers à accomplir leurs télé-procédures.

Dispositif de recueil : poste informatique présent en mairies afin de permettre l'enregistrement des demandes de carte d'identité ou de passeport.

Tiers de confiance : entité agréée par le ministère de l'Intérieur pour accomplir certaines télé-procédures et transmettre des justificatifs pour le compte de ses clients.